



# RAPPROCHEMENT MDM- CCAS MOBILISATION

A LA VEILLE DU 22 FÉVRIER IL SEMBLE ESSENTIEL DE RAPPELER LES ACTIONS ENGAGÉES DEPUIS 3 ANS PAR LA CFDT CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT MDM-CCAS

**Sur ce dossier la CFDT est intervenue dans les instances :**

- En 2016 Lors des réunions dites de dialogue social avec l'administration (les 29 janvier et 16 décembre 2016 et le 17 mars 2017)
- Aux CHSCT et Comité Technique des 7 et 14 décembre 2017

**La CFDT a communiqué largement auprès des agents de la collectivité**

Tracts d'alerte aux élus Métropolitains en Mars 2016

Manifeste des travailleurs Sociaux du territoire Lyon 3/6 en janvier 2017  
4 pages d'info CFDT en janvier 2017

**La CFDT s'est engagée avec les collègues du CCAS pour une action commune**, un tract commun Ville de Lyon-CCAS a été rédigé en Mars 2017 ou nous interrogions :

- Les conditions de travail à venir (box entretiens, bureaux partagés etc.).
- L'accompagnement au changement.
- Les différences de statuts, d'horaires, de rémunérations entre les agents qui devront exercer le même travail.
- La place de l'usager.

**La CFDT durant trois ans a interpellé sur les difficultés liées à la mise en place de ce rapprochement :**

Locaux inadaptés, modalités de l'organisation de l'accueil inconditionnel, impacts sur l'exercice professionnel des travailleurs sociaux, problèmes des horaires des agents Métropolitains en MDM :

**SEULE LA CFDT EST INTERVENUE POUR DÉNONCER LE PRINCIPE D'IMPOSER AUX AGENTS DES HORAIRES CORRESPONDANT AUX HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES.**

**Deux organisations syndicales appellent à une action de grève et de rassemblement le 22 février 2018 sur les difficultés liées au rapprochement MDM-CCAS.**

L'engagement de tous est essentiel pour défendre les agents et leurs conditions de travail.

La **CFDT**, sans être invitée à cette action, ne peut que partager cette volonté de manifester un mécontentement généralisé.

La **CFDT** restera vigilante et mobilisée sur le long terme pour défendre vos conditions de travail. Au-delà de cette action, vos élus **CFDT** qui œuvrent depuis le début, s'engagent à poursuivre leur travail au sein des instances afin de porter votre point de vue, de défendre vos demandes et pour agir à l'amélioration de vos conditions de travail.



**VOS ÉLUS CFDT SONT À VOTRE ÉCOUTE.**